



PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Évaluation de vos compétences, d'une durée entre 45 à 60 minutes.

Pour débiter la formation, les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques vont être évaluées.

L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route).

Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation.

Effectivement, cela reste une estimation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité du travail et du rythme d'apprentissage

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours, de formation accompagnée d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,
- vos motivations.

III – Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée dans le véhicule-école avec votre futur moniteur.

IV – Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

Nous utilisons une grille d'évaluation conforme au Programme National de Formation.
Nous ferons cette évaluation sur parking et voies ouvertes à la circulation.

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART B - FICHE ÉLÈVE									
1. Renseignements d'ordre général									
Nom :		Prénom :			Date de naissance :				
Adresse :					Tél. :				
Niveau scolaire :		Profession :			Nationalité :				
Acuité visuelle œil droit : /10		œil gauche : /10			Correction :		oui non		
Incompatibilités :					Visite Médicale :		oui non		
2. Expérience de la conduite									
Permis :	Conduite auto :	Avec qui ?	Où (sauf auto-école) :	Si pas auto :					
B1 ☐	jamais ☐	amis ☐	ville ☐	vélo ☐					
A1 ☐	- de 5 h. ☐	parents ☐	route ☐	cyclo ☐					
A2 ☐	+ de 5 h. ☐	auto-école ☐	chemin ☐	moto ☐					
A ☐				autre véh. ☐					
Date :									
3. Connaissance du véhicule									
Direction :		non ☐	oui ☐	Embrayage :		non ☐	oui ☐		
Boîte de vitesses :		non ☐	oui ☐	Freinage :		non ☐	oui ☐		
4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité									
Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code				☐					
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face				☐					
L'apprentissage est une nécessité :				☐					
Réal désir d'apprendre à conduire :				☐					
5. Habiletés									
				F	S	B			
Installation au poste de conduite				☐	☐	☐			
Démarrage arrêté				☐	☐	☐			
Manipulation du volant				☐	☐	☐			
6. Compréhension et mémoire									
				F	S	B			
Compréhension				☐	☐	☐			
Mémoire				☐	☐	☐			
7. Perception									
Trajectoire				F	S	B			
				☐	☐	☐			
Orientation				F	S	B			
				☐	☐	☐			
Observation				F1	F2	F3			
				☐	☐	☐			
8. Emotivité									
En général				F	S	B			
				☐	☐	☐			
Crispation				F	S	B			
				☐	☐	☐			
9. Résultat de l'évaluation									
Total des résultats partiels :				positifs ☐	-	négatifs ☐	=	résultat final ☐	
10. Proposition : volume de formation PRÉVISIONNEL									
DATE : / /									
Théorie :		Heures		Proposition retenue :		OUI ☐		NON ☐	
Pratique :		Heures		Théorie		H ₁		Pratique H ₂	
20 h. de conduite minimum sont imposées par le réglementation.									
Formateur Elève Parents (pour mineurs)									
SIGNATURES :									
CODES ROUSSEAU									

Un enseignant diplômé titulaire de l'autorisation d'enseigner de l'Auto-Ecole évalue vos compétences en deux parties, théorique et pratique.

Les compétences théoriques évaluées portent sur l'expérience de conduite, les connaissances mécaniques du véhicule, l'attitude du futur conducteur à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité.

Concernant l'évaluation pratique, des exercices de restitution sont mis en place afin de voir l'habileté du candidat, la perception de la route à travers l'observation, la trajectoire et le regard.

A l'issue de cette évaluation, une proposition du volume de formation prévisionnel est notée sur la grille d'évaluation et signée des deux parties. Un exemplaire est gardé à l'Auto-Ecole et le second remis à l'élève conducteur.